



Clip Industrie partenaire officiel de l'Hydroptère

Excellentes fêtes de fin d'année

L'édito d'Arnaud Martin

Dans ce dernier Clip info de l'année, nous reprenons pour mémoire les procédures pour effectuer les changements importants prévus pour tout début 2014.

Tout d'abord, avec la mise en place des différents taux de TVA applicables dès le 1^{er} janvier prochain qui nécessiteront un changement de paramétrage de nos solutions, ensuite à partir du 1^{er} février date butoir pour la mise en place de SEPA (Single Euro Payments Area) qui va permettre d'harmoniser les moyens de paiements.

Pour ces 2 événements majeurs, nos équipes restent à votre entière disposition pour vous aider à bien remplir vos nouvelles obligations administratives.

Enfin et comme nous le faisons maintenant tous les 2 ans, nous sommes contents de vous annoncer que nous allons entamer courant juin 2014 nos 13^e journées utilisateurs dans 10 villes en France et une en Suisse. Ce moment d'échange toujours très privilégié qui permet à la fois de recueillir vos besoins, être attentif à vos réactions sur nos nouveaux développements, et vous présenter en avant-première nos dernières nouveautés de la V7.

Très prochainement nous vous indiquerons sur notre site et dans un prochain Clip info les dates et lieux de ces journées utilisateurs.

Dans l'attente de vous revoir

Excellente fêtes de fin d'année et nouvelle année

Spécial pointage (2/2)

Modifications diverses sur les pointages

- Nouveau contrôle des accès pour les opérateurs
 - Accès au « i » d'information qui permet de voir beaucoup d'informations
 - Accès à la file d'attente
- Nouveaux paramètres
 - Vérification FNC ou AQ existante
 - Lors de la saisie d'un N° pointage, Clipper peut signaler à l'opérateur si une FNC ou une FAQ existent pour l'affaire ou la phase de gamme.

États :

Désormais quel que soit l'état de l'affaire : il est possible de pointer.

Taux de dépassement :

Lors de la validation des pointages, il y a 3 types de dépassement :

Taux de dépassement de temps autorisé lors de la validation des pointages :

50,00 (%)



Pouvoir pointer les affaires à l'état :

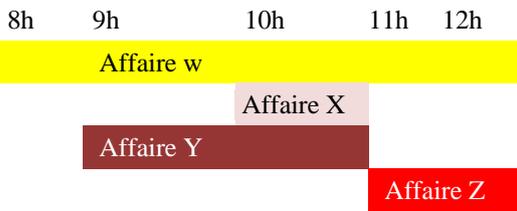
- Instance
- Commande
- Devis
- Terminé
- Soldé

- La coche rouge  indique un dépassement standard (dans l'exemple ci-dessous un pointage de 3h17 pour 3h restant)
- Le panneau attention  indique un dépassement excessif, c'est-à-dire que le temps pointé est au-delà du pourcentage paramétré (dans l'exemple ci-dessous un pointage de 4h00 pour 3h restant soit plus de 30 %).

- Historique pointages/suivi de production :
En plus de la durée, les heures de début et de fin du pointage sont mémorisées après validation des pointages. Elles seront donc affichées dans ces modules.
- Calcul automatique du temps masqué :
Une des difficultés pour les opérateurs c'est de calculer leur taux de temps masqué lorsqu'ils travaillent sur plusieurs machines sans tout démarrer en même temps.
Supposons qu'un opérateur a travaillé de 8h à 12h sur 4 pointages différents, dans ces conditions difficile de demander à l'utilisateur quel a été son taux de temps masqué pour chaque pointage

À noter : Fermeture annuelle de fin d'année

Veuillez noter que Clip Industrie sera fermé durant les congés de Noël du 24 décembre au 2 janvier, pour revenir plein d'énergie dès le début de l'année.

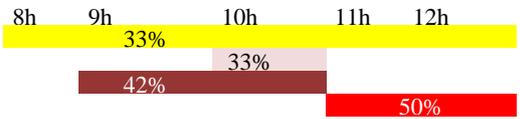
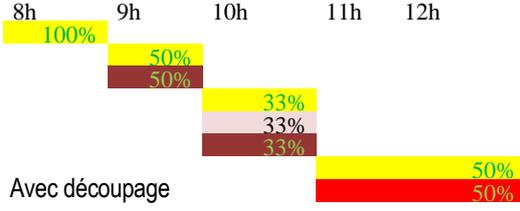


Lors de la validation du pointage une coche

Calcul automatique des temps masqués

- Non
- Sans découpage
- Avec découpage

vous permet de déterminer avec exactitude le taux de temps masqué, 2 méthodes avec découpage :



- Suivi des présences, Dans le module en cliquant sur « fin de journée » : Si des pauses automatiques existent, celles-ci seront prises en compte.

A voir où revoir

Pilotage atelier : http://www.clipindustrie.com/app/webroot/files/clipinfo/1322831840_clipinfoDec2011.pdf
 Bien comprendre les coûts d'un pointage : <http://www.clipindustrie.com/clients/clip-info/pdf/2007-11.pdf>

Franck Dichamp, responsable développement

Modifications des taux de TVA au 1^{er} Janvier 2014

À partir du 1er janvier 2014, les taux de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) vont être modifiés, selon l'article 68 de la 3^e loi de finances rectificative pour 2012 (publiée au Journal officiel le 30 décembre 2012) :

- le taux normal, qui s'applique à la majorité des biens et des prestations de service, passera de 19,6 % à 20 %
- le taux intermédiaire, qui concerne notamment la restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports, les travaux de rénovation dans les logements anciens, sera relevé de 7 % à 10 %
- le taux applicable en Corse passera de 8 % à 10 %

Nous allons voir comment appliquer ces modifications dans Clipper.

En 1^{er} lieu ce changement de taux ne demande pas une mise à jour de votre logiciel. Il suffit simplement de modifier le paramétrage de Clipper.

Important : Il ne faudra changer le paramétrage qu'une fois que vos factures de décembre seront toutes émises (pour les ventes) ou réceptionnées (pour les achats).

Nota : Vous pouvez changer d'abord la TVA côté vente, puis plus tard la TVA côté achat

1) il faut créer le nouveau taux de TVA.

Important :

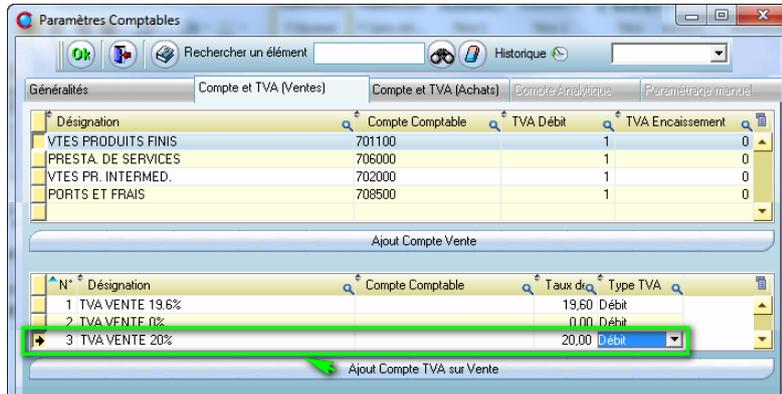
Il ne faut pas prendre la TVA de 19.6 % pour changer le taux, mais créer une nouvelle TVA à 20%. Pour cela il faut aller dans gestion/données de base/paramètre comptabilité et créer la nouvelle TVA (aussi bien dans l'onglet vente, qu'achat)

2) Il faut associer cette nouvelle TVA

Deux cas de figures :

avec ou sans la comptabilité en service

- a) Vous n'avez pas activé la comptabilité en service : il faut aller dans les clients et fournisseurs pour changer le N° de TVA



Du nouveau dans les cartes Joker



Nos nouvelles cartes Joker sont en vente.

Rappelons que Joker est un service personnalisé sur mesure. La carte Joker ouvre un crédit d'heures d'intervention destiné à couvrir toutes les demandes particulières.

Les habitudes d'utilisation nous ont amené à revoir le crédit d'heures pour être plus près de vos demandes.

Joker 5 : donne droit à 5 heures d'accompagnement à distance ou travail en régie sur une problématique non couverte par votre contrat de maintenance ; son prix est de 500 € ht.

Joker 10 : donne droit à 10 heures d'accompagnement à distance ou travail en régie sur une problématique non couverte par votre contrat de maintenance ; son prix est de 900 € ht.

La durée de validité de la carte est de 18 mois.

Journées Utilisateurs Clip Industrie 2014





MIDEDEST 2013 : 1 702 sous-traitants venus de 38 pays dont 60 % d'entreprises françaises et près d'une centaine de clients Clip Industrie.

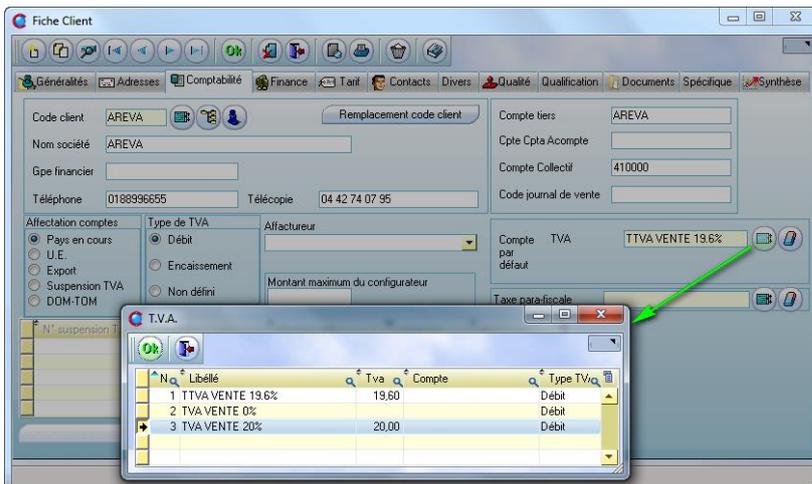
Plus de 40 000 visiteurs professionnels parmi lesquels 15% d'étrangers de 85 pays, le top 5 de leur provenance étant, dans l'ordre, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la Suisse.

Autant vous dire que nous avons de quoi nous occuper agréablement durant ces 4 jours. Toute notre équipe commerciale était à l'affût. Nous avons rencontré nos clients, même enregistré la présentation des quelques entreprises, que nous ne manquerons pas de diffuser dans les jours à venir. C'était également l'occasion pour Clip Industrie d'entériner le nouveau produit de son catalogue : helios ERP représenté par une dizaine de clients exposants et très bien accueilli de l'ensemble des professionnels.

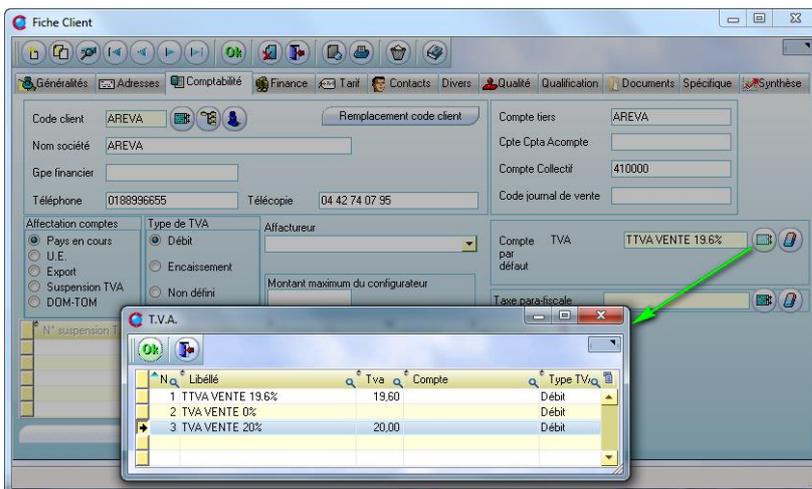
Une très bonne surprise aussi puisque les Trophées MIDEDEST 2013 dans la catégorie « Organisation » ont récompensé notre client AS Bois (<http://www.as-bois.fr>) entreprise jurassienne d'une douzaine de personnes spécialisée dans la sous-traitance bois, nous leurs renouvelons toutes nos félicitations.

Cet important rendez-vous clos notre saison dans d'excellentes conditions et ouvre la nouvelle année sur quelques projets prometteurs.

**Journées Utilisateurs
Clip Industrie 2014**



b. Vous avez activé la comptabilité en service: il faut rester dans le paramétrage comptabilité. Sur le nouveau compte de TVA ne pas oublier de mettre le code comptable. Puis pour chaque compte de vente et achat, il faudra associer le nouveau taux. Dans l'exemple ci-dessous les comptes de vente avec la TVA N°1 vont passer sur le N°4.



C'est prêt : dès que vous allez créer une facture client ou réceptionner une facture fournisseur, la nouvelle TVA remontera automatiquement.

Franck Dichamp,
responsable développement

Etes-vous prêts pour SEPA ?



Les dates et les étapes : le calendrier SEPA

En résumé pour les lecteurs pressés : **le parlement européen a voté la date du 1^{er} février 2014 comme deadline SEPA officielle.** Mais on peut aussi dire que la vraie deadline SEPA, c'est celle que vous imposera votre banque...

Compte tenu de l'importance des enjeux, le Comité Européen sur les Paiements admet qu'il est difficile d'arrêter tous les services existants à une date précise. On ne peut pas raisonnablement couper les moyens de paiement alors que tout le monde n'est pas prêt... Le problème est que tous les concernés (*secteur privé comme administrations publiques*) préfèrent avancer avec précaution, et ne passent pas au SEPA lorsqu'ils n'y sont pas obligés. Le choix d'une date butoir (*end date, ou deadline*) a fait l'objet de nombreuses discussions.

Au final, en février 2012, le parlement européen a voté avec 635 voix pour, 17 contre et 31 abstentions : la date butoir du SEPA sera le 1er février 2014. Les virements et prélèvements nationaux disparaîtront pour laisser place au SDD et SCT. Les anciens processus ne seront plus acceptés.

Le secteur bancaire doit mener des lourds investissements pour être totalement compatible SEPA, et il envisage de retarder la mise en place totale des moyens de paiement SEPA. De même, les utilisateurs (*notamment, les «grands émetteurs», les entreprises qui prélèvent beaucoup leurs clients*) luttent pour une application trop stricte des dates butoir, tandis que les petites et moyennes entreprises commencent tout juste à s'y préparer et risquent d'être prises de court. De même, peut-on imaginer que, compte tenu des incertitudes sur la place de la Grèce dans la zone Euro, les banques et entreprises grecques soient en mesure d'investir dans le SEPA ?

Calendrier indicatif des migrations des moyens de paiement SEPA

Il faut garder à l'esprit qu'un pays ne coupera jamais ses moyens de paiement alors que les utilisateurs ne sont pas prêts... En outre, chaque pays a son calendrier de migration (*ou n'en a pas*).

Concours photo 2013 / 2014



Decoupe chalumeau



Support_accoudoir_SIC - Mise en forme



Soudure prototype appareil sous pression

Merci à **Nicolas Barbier** de l'entreprise CITA Production et déjà participant au concours précédent, **Xavier Charriton** chez TICEM, **Céline Gouville** chez AIP91 et **Karen Joseph** chez McPhy Energy de leurs magnifiques photos et de relancer ainsi le concours photo 2013 /2014. Nous en profitons pour prolonger l'envoi de vos travaux jusqu'à mi-février.

Faites-nous rêver et gagnez l'Ipad, le coffret cadeau ou l'appareil photo !

Comptabilités informatisées :

Nouvelles dispositions légales au 1^{er} Janvier 2014

1/ La loi de finance rectificative de 2012 a renforcé la loi sur le contrôle des comptabilités informatisées. Désormais, une sanction de 5 pour mille du chiffre d'affaires déclaré (ou rectifié par l'administration) par exercice ou année contrôlée, sera appliquée dans le cas de la non production des éléments à fournir dans le cadre du contrôle des comptabilités informatisées. L'amende sera au minimum de 1500 € par exercice contrôlé.

La production de ce fichier est obligatoire pour tout contrôle de l'administration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2014.

Ceci s'applique donc de façon obligatoire pour les contrôles des années 2013 et suivantes et facultative pour les années antérieures.

Ce fichier des écritures comptables doit être remis sur un support non réinscriptible utilisant le système de fichiers UDF et/ou ISO 9660 (exemple CD-R ou DVD-R).

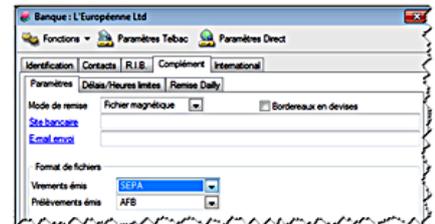
- 1^{er} janvier 2007** BIC et IBAN deviennent obligatoires pour les virements internationaux dans la zone SEPA
- 1^{er} novembre 2010** Le [prélèvement SEPA SDD](#) est disponible
- 30 septembre 2011** Orange coupe le réseau [X25](#), par lequel transitaient les paiements ETEBAC.
- 1^{er} janvier 2012** Le délai pour les [virements SEPA SCT](#) est ramené à 1 jour ouvré
- 31 mars 2012** Entrée en vigueur du règlement N° 260/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 qui établit des exigences techniques et commerciales pour les virements et les prélèvements en euros : les dates de fin des virements et prélèvements sont désormais fixées.
- fin du premier semestre 2013** Retrait prévu du virement domestique en France, remplacé par le [SCT](#)
- fin du premier semestre 2013** Retrait prévu du prélèvement domestique en France, remplacé par le [SDD](#)
- 1^{er} septembre 2013** Les [prélèvements transfrontaliers](#) ne peuvent plus subir de commission d'interchange
- 1^{er} février 2014** Retrait du prélèvement et du virement domestique dans tous les pays de la zone SEPA, sauf quatre (voir date suivante).
le titre interbancaire de paiement (TIP) et le télé règlement, qui sont des produits de niche au sens du règlement européen (produits utilisés marginalement, c'est à dire moins de 10% des volumes), doivent se conformer aux standards SEPA.
- 1^{er} février 2016**
- 31 octobre 2016** Retrait du prélèvement et du virement domestique en Suisse, Norvège, Islande, Lichtenstein.
- 1^{er} février 2017** Les prélèvements domestiques ne peuvent plus subir de commission d'interchange.

Les données ci-dessus sont issues du site : <http://le-sepa.fr/enddates-et-etapes-calendrier-sepa/>

Renseignez-vous auprès de vos banques pour savoir si elles sont prêtes à accepter vos fichiers au format SEPA.

Si oui, dans votre logiciel MOYENS DE PAIEMENT, il vous suffit d'aller dans : STRUCTURE / BANQUE, de sélectionner votre banque et d'aller ensuite dans l'onglet COMPLEMENT et indiquer votre format de fichier. Bon paramétrage à tous, nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements.

Samantha Alvado
Support Sage chez Clip Industrie



Etes-vous prêts pour la DADS U 2013 ?



La nouvelle version de paie V21.00 est désormais disponible. Les clients Sage Paie CLIP INDUSTRIE vont recevoir d'ici quelques jours un e-mail annonçant le démarrage de la campagne DADS U. Les MAJ seront redirigées vers les clients dès réception dans nos locaux, d'ici quelques jours.

Votre Comptabilité Sage 30/100 est-elle à jour pour 2014 ?

Afin d'être en conformité avec la réglementation dont vous trouverez le texte ci-contre, un assistant d'écritures comptables DGFIP a été créé par Sage France. Pour pouvoir en bénéficier vous devez avoir installé sur vos ordinateurs au minimum la Comptabilité Sage 30/100 version 16.XX ou Comptabilité Sage 30/100 i7. Pour tous ceux qui seraient en version antérieure, ils doivent procéder à la mise à jour de leur programme pour être dans ces configurations minimum. Vous pouvez vérifier la version du produit que vous avez en allant sur le menu ?/A propos de Sage Comptabilité.

Pour toute demande, le support technique Sage de Clip Industrie est à votre disposition ainsi que par mail à l'adresse suivante : support.sage@clipindustrie.com

Cet applicatif sera mis à votre disposition en téléchargement chez Clip Industrie, mais vous pouvez dès à présent le retrouver dans la BASE DE CONNAISSANCE sur le site de Sage France.

Vous pouvez aussi le télécharger en ouvrant le lien hypertexte suivant.

http://burdpme.sage.com.dl1.ipercast.net/produits/Sage_generateur_DGFIP/SetupAssistantDGFIP.exe%20

Concernant le paramétrage des nouveaux taux de TVA pour 2014, une notice explicative sera envoyée à tous nos clients Sage Comptabilité 30/100 standard et i7 tout prochainement.

Samantha Alvado



2013 : Certification ISO 9001 par étape

QUALITE 70 est un groupement d'employeurs regroupant une douzaine de sociétés de secteurs d'activités différents. Huit d'entre elles utilisent et optimisent **CLIPPER** : Capsy (70), Céfinox (21), ITH (70), Méca Précis Métal (70), ILSA (25), Plimétal (70), Process Industrie (39) et Sométal (70)

Rudolph BOULON, cadre à temps partagé de QUALITE 70, met en place des systèmes de management de la qualité suivant les référentiels ISO 9001 et ISO 13485.

« Dans un souci d'optimisation des données, et d'imbrication du système de management de la qualité à la gestion de l'entreprise, le logiciel CLIPPER répond aux besoins et attentes au quotidien en toute simplicité. De la gestion des compétences, à la gestion des équipements de contrôle et passant par la gestion des dysfonctionnements, l'évaluation des fournisseurs, la gestion électronique des documents... CLIPPER intègre la totalité des exigences normatives ».

L'écoute client, autre point fort de l'équipe de CLIP INDUSTRIE, se concrétise par une évolution et une mise à jour quasi quotidienne de leurs logiciels, téléchargeables sur le site internet www.clipindustrie.com

A chaque audit initial de certification ou de renouvellement, les auditeurs tierce partie soulèvent ces points très forts que sont les fonctionnalités développées par CLIP INDUSTRIE. Remercions ces professionnels qui nous facilitent la vie au quotidien.

Bravo à l'entreprise ITH dont nous rappelons les compétences :



ITH est spécialisé dans le traitement thermique par induction et solution d'assemblage par frettage, capable de traiter de la pièce unitaire à la grande série.

Les capacités d'encombrement vont de 5 à 80 mm sur une longueur de 1200 mm

Un contrôle en continu des paramètres de trempe permet d'assurer une qualité de prestation irréprochable.

Le procédé de contrôle final (*découpe jet d'eau, polissage, filiation de dureté Hv*) réalisé systématiquement peut également faire l'objet d'une prestation spécifique.

L'utilisation de Clipper et une optimisation des flux logistiques permettent une réactivité et une traçabilité dans les demandes émanant des clients. « Nous venons de passer la certification ISO 9001 par étape avec Afnor Certification au sein d'ITH et l'auditeur a apprécié notre outil de gestion informatisé qui intègre parfaitement la gestion d'entreprise avec la gestion du système de management de la qualité au travers des différents chaînages au niveau de l'information ».

QUALITE 70

R. BOULON – Cadre à temps partagé
Tél. 06 81 78 46 01
Mail : r.boulon@gestionqualite.com
Web : www.gestionqualite.com

ITH INDUCTION TRAITEMENT THERMIQUE

Eric DAVID – Gérant ITH
Tél. 03 84 65 70 70
Mail : contact@ith-concept.eu
Web : www.ith-concept.eu



- Entreprise sous helios ERP-



MÉCANIQUE DE PRÉCISION

L'usine Marocaine fonctionne normalement pour maintenir une activité en France.

Halgand, PME familiale sous-traitant fabricant des pièces d'aluminium pour l'aéronautique, investit en France pour poursuivre son développement.

Halgand, fournisseur stratégique des filières aéronautique et ferroviaire, emploie 200 salariés à Saint-Brevin (France), où toutes les activités sont regroupées et 31 salariés sur un site à Casablanca (Maroc).

Aujourd'hui, l'entreprise va investir près de 3 millions d'euros dans une unité de traitement de surface pour protéger de l'oxydation des pièces utilisées en aéronautique. L'unité aura aussi une ligne de peinture et une unité de traitement des effluents, qui recyclera l'eau polluée récupérée. La mise en service de cette nouvelle unité est prévue pour fin 2014.

Halgand est implanté à Casablanca au Maroc, depuis cinq ans, "pour maintenir une activité en France", explique le PDG Cyrille Halgand à Ouest-france. « Nous avons choisi un pays à bas coût pour répondre à la demande de nos clients. Ce site ne travaille que pour nous. On y fabrique des pièces d'usinage simple pour lesquelles la France n'est plus compétitive. On a préféré les faire nous-même ailleurs que d'aller les chercher chez d'autres. Ce site était mis en veille pendant trois ans pendant la crise. Depuis un an et demi, il fonctionne normalement. Notre objectif n'est pas de développer cette unité. Mais de garder la maîtrise et répondre aux besoins de nos clients. ».

<http://www.halgand.com/>